

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE LOI

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)
	01.10.2018	9h36	18.190	DEF
Annule et remplace				

**Auteur(s) : Groupes PopVertsSol, socialiste, Vert'Libéral-PDC**

**Titre : Projet de loi portant modification de la loi sur la Haute école neuchâteloise (HEN) (Moratoire sur la fermeture de la HEM)**

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, sur la proposition de la commission... décrète :*

**Article premier** La loi sur la Haute école neuchâteloise (HEN), du 24 mars 1998, est modifiée comme suit :

*Art. 34a (nouveau)*

<sup>1</sup>Le Conseil d'État maintient un enseignement professionnel de la musique dans le canton de Neuchâtel, y compris l'inscription de nouveaux élèves, tant et aussi longtemps que la population ne s'est pas exprimée sur l'initiative « pour le maintien d'une formation musicale professionnelle dans le canton de Neuchâtel » ou que celle-ci ait été retirée.

<sup>2</sup>La présente disposition s'éteint de plein droit au plus tard le 31 décembre 2021.

**Art. 2** La présente loi est soumise au référendum facultatif.

**Art. 3** <sup>1</sup>La présente loi entre en vigueur immédiatement, à l'expiration du délai référendaire.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

---

Neuchâtel, le Au nom du Grand Conseil : La secrétaire générale,  
*Le président,*

**Demande d'urgence : OUI**

**Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :**  
 Fabien Fivaz

Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Baptiste Hurni	Aël Kistler	